Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009) **Heft:** 1810

Artikel: La relance économique doit quitter les chemins battus : profiter de la

crise pour oser une réorientation radicale qui nous libérera de la

dépendence énergetique

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013796

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La relance économique doit quitter les chemins battus

Profiter de la crise pour oser une réorientation radicale qui nous libérera de la dépendance énergétique

Jean-Daniel Delley (22 janvier 2009)

Evoquer la nécessaire relance de l'économie à bout de souffle, c'est faire référence à une impulsion qui doit remettre en marche une machine temporairement freinée dans son élan. En somme repartir comme avant sans se donner la peine d'examiner avec soin l'état de la machine et sans débattre des finalités qu'on lui prête.

L'inventaire des centaines de milliards de dollars, d'euros et de francs débloqués pour cette relance à l'échelle mondiale donne le tournis. C'est à qui énoncera le paquet le plus volumineux, comme si l'importance de la somme pouvait à elle seule assurer le salut économique. Le secteur financier, des pans entiers de l'industrie, le bâtiment, les transports, le pouvoir d'achat des ménages sont désignés pêle-mêle comme les heureux bénéficiaires de cette manne. Pour sauver des entreprises temporairement en difficulté ou pour maintenir sous perfusion des activités condamnées à terme? Il est difficile de se faire une opinion. Apparaît pourtant clairement le paradoxe d'un système économique: aux particuliers il n'est pas demandé de consommer pour vivre mais pour faire vivre ce système. A la casse vos voitures, achetezen des neuves avec l'aide de l'Etat pour sauver l'industrie automobile! La crise a relégué aux oubliettes les exigences d'une économie durable encore récemment célébrée.

Dans cette débauche d'aides financières, la Suisse fait piètre figure. Le Conseil fédéral se dit prêt à débloquer 1,5 milliard en deux étapes. Les syndicats surenchérissent à 5 milliards, les verts à 8-15 milliards. Mais avant de débattre du montant des sommes à libérer, c'est plutôt des objectifs visés qu'il faudrait débattre. Relancer une activité économique qui nous a conduits à une double impasse sociale – approfondissement des inégalités en Suisse et dans le monde – et écologique – réchauffement climatique, pillage des ressources naturelles et détérioration du cadre de vie – ou profiter de la crise pour oser une réorientation radicale?

Une réorientation écologique de l'économie permettrait d'anticiper le choc énergétique et climatique annoncé. Le programme est connu et documenté par des instances incontestées. Dans leur rapport Repenser l'énergie, les Académies suisses des sciences ont montré qu'une société à 2000 watts, soit une réduction de deux tiers de notre consommation actuelle, est possible sans perte de confort. Une récente étude d'Ecos estime que la production d'électricité photovoltaïque à Bâle-Ville pourrait quintupler en dix ans et couvrir 20% de la demande d'électricité et de chaleur. Avec à la clé 600 emplois nouveaux, une valeur ajoutée d'un milliard de francs et une réduction annuelle de 37000 tonnes de CO2. Pour sa

part McKinsey Suisse, une entreprise qu'on ne peut soupçonner d'être à la solde des Verts, démontre que, pour un prix moyen du baril de pétrole de 52\$, une réduction de 45% des émissions de CO2 à l'horizon 2030 est envisageable sans perte de confort et souvent avec des gains financiers.

Cette réorientation implique de tourner le dos à la politique énergétique frileuse qui prévaut aujourd'hui: une taxe sur le CO2 vraiment incitative, des normes techniques efficaces, un soutien temporaire mais massif aux énergies renouvelables (Barack Obama: «Nous allons exploiter l'énergie du soleil, du vent et du sol pour faire marcher nos voitures et nos usines»), la renonciation à investir dans le nucléaire et, comme le font des électriciens romands, dans des centrales au charbon érigées à l'étranger. Cette nouvelle politique énergétique non seulement nous libérera de la dépendance des énergies fossiles; elle permettra de plus la création d'emplois qualifiés et ouvrira des marchés prometteurs à l'industrie solaire helvétique.

Quant à la réorientation sociale de l'économie, elle passe notamment par le développement d'un secteur parallèle tel que préconisé par Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006, entrepreneur bengali et inventeur du microcrédit. Ces entreprises, vouées à la satisfaction des besoins de base, consacrent leurs profits au remboursement de leur dette initiale et à l'extension de leurs activités.

Loi sur les cartels: une régulation partisane et isolée

Vers une révision en profondeur du droit de la concurrence, enfin?

Albert Tille (19 janvier 2009)

L'édifice de contrôle de la concurrence, la COMCO, a de sérieux défauts de construction. La commission, organe décisionnel, n'est pas indépendante. La collaboration avec l'étranger est lacunaire alors que l'économie ignore les frontières. Les règles sur le contrôle des fusions sont inefficaces.

La critique est massive. Elle émane d'un groupe d'experts nommé par le Conseil fédéral, et chargé d'examiner le fonctionnement de la loi sur les cartels. La législation suisse sur la concurrence a été modifiée et renforcée à de multiples reprises et la dernière fois en 2003. Mais elle reste toujours moins rigoureuse que celle en vigueur à l'étranger et singulièrement en Europe.

La Commission chargée de sanctionner les ententes et autres entraves à la concurrence est un organe hybride. Elle compte 12 membres occupés à temps partiel. Cinq d'entre eux représentent les groupes d'intérêts. Les autres sont essentiellement choisis parmi les professeurs d'université. Le rapport suggère de remplacer

ces miliciens par des spécialistes à plein temps sans attache professionnelle ou d'intérêts. Dans le système actuel, les décisions de la commission sont préparées par un secrétariat. Le travail d'investigation de ces permanents est déterminant. Le contrôle de la concurrence est donc exercé par une autorité à deux niveaux. Le rapport propose de supprimer cette dispersion des forces et des compétences.

L'Europe est un grand marché unique auquel la Suisse participe largement. Un contrôle efficace de la concurrence doit pouvoir effacer les frontières, puisqu'elles n'existent plus pour les entreprises. Les accords internationaux permettant une collaboration avec les autorités étrangères sont lacunaires. La COMCO est isolée. Il conviendrait d'v remédier, en priorité avec l'Union européenne. Il faudrait également modifier la législation suisse pour permettre l'échange d'informations confidentielles.

Troisième faiblesse, et non la moindre, le contrôle des

fusions est étroitement limité par la loi. A l'étranger, et notamment en Europe, l'autorité peut interdire une concentration qui affecte la concurrence. En Suisse, l'intervention n'est possible que si la concurrence est entièrement supprimée. La nuance est de taille. Notre pays connaît des fusions spectaculaires, dans la banque, dans le commerce de détail, permises par une loi complaisante. Les experts suggèrent un alignement sur le droit européen.

Le rapport des experts est clair. Sa concrétisation fera problème malgré l'ardeur combative de Doris Leuthard contre la vie chère et pour une meilleure concurrence. Il aura contre lui les groupes d'intérêts que l'on entend évincer: economiesuisse, l'USAM, L'Union suisse des paysans, l'Union syndicale et les consommateurs. Il sera combattu par les grandes entreprises à caractère dominant. Il nécessitera un nouvel accord avec l'Europe, défi problématique par les temps qui courent.